



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **27 NOVEMBRE 2023**
Délibération n° **DEL-2023-0387**

Objet : Orientations budgétaires 2024 et prévisions
d'investissements

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 53
Pouvoirs : 17
Absents : 0
Excusés : 21
Pour : 70
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

05 DEC. 2023

et publié le

05 DEC. 2023

Secrétaire de séance :
Régine MILLET

Le lundi 27 novembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 21 novembre 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Jean-Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Régine VILLARINO

Pouvoirs : Zakia BENZEGHIBA à Christophe SUSZYLO, Dominique BONNET à Patrick BEAU, Jean-François CLAPPAZ à Annick GUICHARD, Brigitte DESTANNE DE BERNIS à Coralie BOURDELAIN, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Christophe BORG, Annie FRAGOLA à Patrick AYACHE, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Marie-Béatrice MATHIEU à Anne-Françoise BESSON, Françoise MIDALI à Henri BAILE, Claire QUINETTE-MOURAT à Michel BASSET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Youcef TABET à Nelly GADEL, Annie TANI à Serge POMMELET, Martine VENTURINI à Franck SOMME, Françoise VIDEAU à Guillaume RACCURT, Damien VYNCK à Cédric ARMANET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 4.3 du règlement intérieur du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan,

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires qui présideront à l'élaboration des budgets de la Communauté de communes Le Grésivaudan pour l'exercice 2024.

L'objet de cette délibération est de prendre acte du débat d'orientation budgétaire et du rapport d'orientation budgétaire.

Le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **27 NOV. 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ANNEE 2024

Rapport présenté au conseil communautaire du 27 novembre 2023

Sommaire

I - Le débat et le rapport d'orientation budgétaire : une obligation légale	3
III – Les orientations politiques	5
1 – Agriculture, alimentation et forêt	5
3 – Déchets et économie circulaire	6
4 – Développement économique	6
5 – Eau potable et assainissement	7
6 – Enfance / Jeunesse / Parentalité	7
7 – Environnement, énergie et innovation	8
8 – Formation, insertion et emploi	8
9 – Habitat	8
10 – Mobilités	9
11 – Montagne et stations	9
12 – Solidarité, santé et autonomie	9
13 – Sports et loisirs	10
14 – Tourisme et attractivité	10
15 – Solidarité territoriale	10
IV – Les orientations financières	11
1 – Les hypothèses	11
2 – Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)	12
3 – La prospective 2024 - 2030	13
V – Les ressources humaines	15
VI – La dette	17
1 – La dette propre	17
2 – La dette garantie	20

I - Le débat et le rapport d'orientation budgétaire : une obligation légale

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants, pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ainsi que pour les départements. (articles L 2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT).

Le débat d'orientation budgétaire :

- a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget ;
- doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu ni lors de la même séance que celle concernant le vote du budget, ni lors d'une séance précédent, le même jour celle du vote du budget ;
- doit se tenir dans un délai suffisant avant le vote du budget pour permettre aux élus de prendre connaissance, suffisamment en amont, des éléments utiles au vote.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles mentionnés ci-dessus en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. En effet, le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport, prévu par l'article L 2312-1 du CGCT, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées, notamment en matière d'évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget : concours financiers, fiscalité, tarification, subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières internes au bloc communal.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques a par ailleurs apporté les précisions suivantes :

À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1° *L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*
- 2° *L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.*

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, ainsi que les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective du travail.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune. Il peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévue au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Les membres du conseil communautaire ont ainsi la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur communauté.

Ce rapport a été présenté au conseil communautaire lors de sa séance du 27 novembre 2023.

Le vote du budget primitif 2024 est fixé au 18 décembre 2023.

II - Le contexte

L'inquiétude s'accroît sur les dettes publiques européennes suite à la détérioration de la conjoncture et la hausse des taux.

Notre collectivité doit pourtant continuer à préserver une bonne capacité d'épargne, un endettement raisonnable tout en accomplissant un effort d'investissement nécessaire.

Il semble donc raisonnable d'être prudent quant aux perspectives économiques de la fin 2023 et 2024. Il est probable qu'il y ait une stagnation voire un ralentissement de la production industrielle et un taux d'inflation toujours élevé avec des taux d'intérêts qui, pour le moment, semblent ne plus augmenter.

Nous avons la chance que notre territoire comporte des organisations très dynamiques, ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec plus d'optimisme.

III – Les orientations politiques

Dans la continuité du débat d'orientation budgétaire (DOB), les **orientations politiques 2024** de la communauté de communes s'appuient sur l'amendement en cours du Projet de Territoire, et reprennent les ambitions affirmées des élus du bloc communal.

Ces ambitions, validées en conférences des maires, seront formalisées au cours du 1^{er} trimestre 2024, au sein du nouveau **Projet de Territoire du Grésivaudan**.

1 – Agriculture, alimentation et forêt

Agriculture et alimentation

- Changer d'échelle pour mettre des produits locaux dans l'assiette des habitants (Filières, commercialisation, restauration...)
- Accompagner les agriculteurs vers des pratiques adaptées aux enjeux climatiques et environnementaux
- Conforter notre capacité de production agricole et pastorale pour répondre aux besoins alimentaires des habitants
- Améliorer la compréhension réciproque par le dialogue entre les habitants, les touristes, les agriculteurs et les élus du territoire

Forêt

- Assurer la pérennité et la sauvegarde de la forêt par une gestion durable (avec les enjeux notamment de durabilité de la ressource forestière, de capacité de séquestration du carbone et de biodiversité)
- Améliorer la mobilisation des bois pour alimenter les filières locales (matériaux bio-sourcés, bois énergie,...)
- Développer le potentiel de la filière bois locale au service de la transition écologique
- Partager l'espace ; concilier les usages et les fonctions

2 – Culture et patrimoine

- Elaborer un projet culturel de territoire qui participe à l'émancipation des habitants et à l'attractivité du territoire
- Poursuivre le développement de l'Education artistique et culturelle dans une logique d'équité territoriale
- Favoriser l'accès aux propositions culturelles pour les différents publics en développant une offre de proximité dans la programmation culturelle
- Favoriser le maillage culturel du territoire, adapter les projets culturels aux identités et aux besoins des communes
- Développer une offre culturelle en prise avec la transition numérique

3 – Déchets et économie circulaire

- Accompagner les usagers dans la réduction des déchets produits (amélioration du geste de tri, gestion de proximité des biodéchets et sensibilisation aux modes de consommation responsable)
- Mettre en place une filière de tri /traitement performante (mode d'organisation et outils industriels)
- Faire évoluer les déchèteries pour répondre aux obligations réglementaires (nouvelles filières REP, atteinte des objectifs de réemploi et de valorisation) tout en garantissant un haut niveau de service à nos usagers
- Garantir un service de collecte harmonisé sur l'ensemble du territoire et réduire son impact environnemental
- Informer les habitants sur les performances (opérationnelles et économiques) du service intercommunal de prévention et de gestion des déchets
- Maîtriser et mettre en adéquation le taux de TEOM avec la qualité de service et l'exigence de la transition

4 – Développement économique

- Assurer les conditions de développement de la filière nanotechnologie, marqueur fort de l'économie locale, contribuant au renforcement de la souveraineté française et européenne dans ce domaine stratégique
- Accompagner et assurer la diversification des filières économiques du territoire
- Rééquilibrer le développement économique au profit du centre et du nord du territoire, de la montagne, tout en confortant la partie sud qui bénéficie d'une dynamique exceptionnelle
- Mettre en place une politique de verdissement ambitieuse de nos zones économiques notamment en renforçant la densification, et en développant les mobilités douces
- Renforcer une organisation commerciale lisible et équilibrée entre les pôles commerciaux du territoire, en préservant et développant le commerce de centre bourg, en lien avec les communes et l'attractivité de nos villages
- Soutenir équitablement les commerces de proximité de l'ensemble des communes du territoire

5 – Eau potable et assainissement

- Préserver la ressource en eau et organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs, en tenant compte des évolutions climatiques
- Limiter les pollutions des espaces naturels par une politique d'assainissement volontariste et restituer une eau traitée pour la préservation des milieux
- Garantir une répartition équilibrée des différents usages de l'eau, notamment entre les politiques du logement, de l'économie et de l'agriculture
- Tendre vers la réutilisation de l'eau issue de l'assainissement pour des usages non domestiques donc développer nos capacités de recyclage des eaux usées
- Aller vers un tarif unique en eau et assainissement quel que soit le mode de gestion

6 – Enfance / Jeunesse / Parentalité

- Elaborer un plan éducatif intercommunal référentiel des principes pédagogiques et de la qualité d'accueil et d'accompagnement au sein des équipements
- Renforcer le soutien à la parentalité tant par le développement des Lieux d'Accueil Enfants Parents intercommunaux que par l'accompagnement des familles accueillies au sein de tous les équipements
- Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les équipements intercommunaux et sur l'ensemble du territoire en lien avec les communes
- Assurer la coordination partenariale entre tous les acteurs sur le territoire afin de développer et améliorer l'offre de service aux familles
- Garantir les meilleures conditions d'accueil des enfants de 0 à 13 ans ainsi que des jeunes accueillis dans les structures de la communauté de communes

7 – Environnement, énergie et innovation

- Partager la démarche d'adaptation nécessaire sur le territoire en travaillant en transversalité
- Préserver et adapter au changement climatique et aux risques un territoire au cadre naturel sensible pour en augmenter la résilience
- Développer l'innovation au service des transitions en mobilisant les filières économiques et les acteurs locaux
- Accompagner les acteurs locaux et les communes du territoire dans leurs démarches de transition
- Faire de la communauté de communes un acteur exemplaire de la transition sur le territoire

8 – Formation, insertion et emploi

- Développer l'offre de formation sur le territoire en créant notamment une Maison Emploi-Formation
- Développer, animer et coordonner une offre d'insertion correspondant aux besoins du territoire
- Faire du marché public un levier pour l'emploi
- Développer des partenariats avec les entreprises et branches professionnelles dans des secteurs offrant des perspectives d'emploi pour les publics en insertion

9 – Habitat

- Engager une stratégie foncière englobante tournée vers la production de nouveaux logements tout en veillant à la sobriété de la consommation foncière, à la réduction de l'artificialisation des sols, à l'économie des ressources (naturelles et matérielles)
- Etablir et mettre en œuvre une politique de l'habitat cohérente, adaptée et durable au travers du Programme Local de l'Habitat, un document de planification et d'orientation intercommunal
- Décliner cette politique de façon opérationnelle afin de produire des logements neufs et rénover le parc ancien, notamment grâce à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et plusieurs dispositifs d'aide financière aux particuliers, aux communes et aux bailleurs sociaux
- Contribuer à l'accueil de nouvelles populations et à l'équilibre complexe de la démographie locale
- Renforcer les solidarités et favoriser les nouvelles formes urbaines afin de permettre à tous les ménages et les générations de bénéficier d'un logement adapté à leurs besoins

10 – Mobilités

- Sécuriser l'aboutissement des projets ferroviaires de l'aire grenobloise
- Proposer une offre de mobilité ambitieuse en favorisant le report modal
- Faire du Grésivaudan un territoire cyclable
- Etre une collectivité exemplaire et ambitieuse en matière de mobilités

11 – Montagne et stations

- Affirmer une politique montagne communautaire, porteuse de transversalité thématique et partenariale, au service des communes de montagne
- Engager les stations communautaires dans une stratégie de transition, en les considérant comme un écosystème tant en termes de gouvernance que dans leur fonctionnement (mobilité, services publics, hébergement touristique et urbanisme, domaine skiable, offre d'activités, environnement et biodiversité...)
- Structurer le soutien et l'accompagnement des territoires de montagne partenaires (Chartreuse et Belledonne)
- Garantir une action politique pertinente et ciblée au regard des enjeux de la transition et de l'adaptation en montagne
- Positionner l'action de la collectivité en complémentarité et plus-value des communes et acteurs de la montagne au service de l'économie locale et de la préservation des milieux naturels

12 – Solidarité, santé et autonomie

- Agir pour le « Bien Vieillir » et accompagner les personnes âgées dépendantes par une prise en charge globale
- Identifier les besoins sociaux des habitants et coordonner l'action de la CCLG avec les partenaires du territoire
- Répondre aux enjeux identifiés sur le territoire en favorisant le bon état de santé de la population
- Garantir l'accès aux droits et aux services à tous les habitants du territoire en optimisant l'inclusion économique et sociale des usagers et en luttant contre la fracture numérique
- Prévenir les situations de violences et de harcèlement intrafamilial et scolaire

13 – Sports et loisirs

- Renforcer l'action de la communauté de communes en matière de sports et loisirs
- Améliorer de façon continue les équipements sportifs et de loisirs faisant partie du patrimoine de la collectivité, notamment en matière de rénovation énergétique et de qualité d'équipements
- Approfondir l'orientation « sport pour toutes et tous » de la politique sportive de la communauté de communes
- Mieux articuler les thématiques sports / tourisme / montagne
- Intégrer les enjeux de transition écologique à la politique sportive

14 – Tourisme et attractivité

- Affirmer Le Grésivaudan comme chef de file de la stratégie touristique, au service de l'économie et de l'emploi local et en soutien aux communes et acteurs du territoire
- Structurer l'attractivité du territoire sur la base de nos destinations touristiques et de nos atouts
- Déployer une stratégie d'intervention en faveur d'un parcours client performant et cohérent à l'échelle du territoire, intégrant notamment les problématiques structurantes des mobilités, de l'hébergement, des équipements touristiques et de la préservation du patrimoine naturel
- Définir une stratégie d'attractivité pour le territoire et fédérer les acteurs autour d'une démarche globale respectueuse des ressources et créatrice de valeur

15 – Solidarité territoriale

- Maintenir un niveau de confiance élevé au sein du bloc communal
- Continuer à partager le fruit du développement de la communauté de communes au sein du bloc communal, notamment à travers une augmentation significative de la DSC
- Développer des services aux communes que ce soit sur les volets financiers d'ingénierie ou d'appui au quotidien
- S'adapter aux spécificités de notre territoire : petites communes, centralités et pleine montagne.

IV – Les orientations financières

1 – Les hypothèses

Les orientations budgétaires 2024 de la communauté de communes se veulent réalistes en s'appuyant sur des **hypothèses** d'évolution prudentes et maîtrisées :

→ **Les recettes de fonctionnement**

- ✓ Evolution prudente des recettes fiscales :
 - Augmentation des valeurs locatives en 2024 = +4.2%, puis 3% les années suivantes
 - CFE : estimation faite à partir des établissements dominants
- ✓ Reconduction des taux 2023 (CFE = 25.68 / TFPB = 4.80% / TFPNB = 3.22% / TEOM = 4.95 % / THRS = 8.62 %)
- ✓ Maintien du produit GEMAPI à 1.5 M€
- ✓ Stagnation des autres recettes fiscales (TASCOM, IFER)
- ✓ Estimation des contributions perçues :
 - Stagnation : FNGIR / DGF / Fraction de TVA issue de la suppression de la TH et de la CVAE
 - Réduction annuelle de 2% de la DC RTP
- ✓ Reconduction de la plupart des tarifs à hauteur de ceux votés en 2023 avec un travail à mener sur leur évolution

→ **La solidarité**

- ✓ Au niveau national :
 - Augmentation annuelle du FPIC et de la contribution au redressement du déficit public (+3%)
- ✓ Au niveau du bloc communal :
 - Maintien des attributions de compensation à 32 M€ hors nouveau transfert de charges
 - Reconduction de la dotation de solidarité communautaire à 4 M€
 - Maintien dans le plan pluriannuel d'investissement des derniers fonds de concours créés :
 - Aide aux petites communes adossée à la dotation territoriale
 - Aide aux investissements « supra-communaux »
 - Mise en place de la cellule communautaire « Ingénierie et soutien technique aux communes »

→ **Les politiques publiques**

Les orientations politiques s'appuient sur les ambitions du projet de territoire ajusté et répondent à une volonté de poursuivre, voire renforcer, les politiques actuellement engagées.

Ces politiques se traduisent financièrement dans les sections de fonctionnement et d'investissement de l'ensemble des budgets de la communauté de communes.

→ **Les autres dépenses obligatoires**

- ✓ La dette en cours a été prise en compte pour tous les budgets, et les nouveaux emprunts à souscrire ont été estimés sur une durée de 25 ans à un taux de 4%.
- ✓ Les dotations aux amortissements prélevées sur le fonctionnement pour financer l'investissement ne sont pas intégrées, car s'équilibrent entre les deux sections.

→ **Les résultats antérieurs**

- ✓ Les résultats antérieurs cumulés à reporter ont été estimés aux environs de 30 M€ en 2024, puis 20 M€ en 2025 et 2026, puis 10 M€ à compter de 2027.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2024

2 – Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Décliné par politique, le PPI aujourd'hui actualisé, à confirmer lors du vote des budgets primitifs, se présente de la façon suivante :

Chiffres < 0 = recettes / Chiffres > 0 = dépenses

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Agriculture / Forêt	326 216 €	317 333 €	417 333 €	317 333 €	252 333 €	252 333 €	252 333 €
Aménagement / Habitat / GDV	4 163 265 €	9 838 945 €	8 045 995 €	8 395 395 €	11 007 145 €	9 269 495 €	5 548 395 €
THD	780 925 €	700 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Culture et patrimoine	424 107 €	2 998 333 €	1 821 667 €	-2 390 833 €	0 €	0 €	0 €
Déchets et économie circulaire	3 068 283 €	4 876 509 €	8 943 850 €	5 357 725 €	4 615 269 €	4 350 685 €	280 340 €
Développement économique / Commerce	10 636 203 €	12 613 643 €	6 622 137 €	4 991 057 €	4 955 157 €	5 096 667 €	5 596 667 €
Zones = coût des stocks	-1 438 370 €	-1 474 329 €	-1 511 187 €	-1 548 967 €	-1 587 691 €	-1 627 384 €	-1 668 068 €
Eau potable et assainissement	17 307 124 €	15 000 000 €	15 000 000 €	10 000 000 €	10 000 000 €	10 000 000 €	10 000 000 €
Enfance / Jeunesse / Parentalité	325 917 €	2 252 500 €	1 159 167 €	75 833 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Environnement et énergie / GEMAPI	1 327 874 €	1 204 667 €	1 201 333 €	1 197 167 €	1 197 167 €	1 158 000 €	1 193 000 €
Emploi / Insertion / Prévention sociale	244 167 €	2 284 167 €	-895 833 €	44 167 €	44 167 €	44 167 €	44 167 €
Mobilités	7 765 000 €	11 251 667 €	8 741 667 €	7 441 667 €	2 254 167 €	2 254 167 €	454 167 €
Montagne	9 518 568 €	13 783 319 €	6 427 167 €	2 217 167 €	253 000 €	0 €	0 €
Prévention	485 985 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Solidarités / Santé / Autonomie	335 833 €	151 667 €	151 667 €	151 667 €	151 667 €	151 667 €	151 667 €
Solidarité intercommunale (fonds de concours)	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €
Sports et loisirs	1 341 530 €	9 599 167 €	9 458 000 €	5 315 583 €	143 500 €	104 333 €	138 500 €
Tourisme et attractivité	2 477 244 €	1 083 333 €	829 167 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Patrimoine communautaire	3 959 585 €	2 342 967 €	7 029 167 €	-645 833 €	1 854 167 €	1 854 167 €	1 854 167 €
Investissements transversaux	2 143 918 €	809 000 €	71 500 €	148 333 €	67 333 €	67 333 €	67 333 €
Coût net (dépenses - recettes)	66 443 374 €	90 882 886 €	74 762 793 €	42 817 459 €	37 007 379 €	34 775 629 €	25 712 666 €

A noter : L'aménagement des zones est traité en gestion de stocks : les travaux de viabilisation sont comptabilisés en dépenses de fonctionnement et les ventes de terrains en recettes de fonctionnement, puis transférés en section d'investissement via une entrée en stock pour les dépenses et une sortie de stock pour les recettes.

L'impact final est supporté par la section d'investissement.

Pour neutraliser les prévisions budgétaires, il convient d'isoler dans les prospectives le coût porté initialement par la section de fonctionnement et de le neutraliser en section d'investissement puisque ce dernier est déjà intégré sur la ligne « développement économique ».

Les modes de financement du PPI proposé sont les suivants :

- ✓ Résultat cumulé antérieur estimé
- ✓ Affectation de la totalité de l'épargne nette annuelle au financement des investissements de l'année
- ✓ Recours à l'emprunt pour la totalité du reste à financer

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2024

3 – La prospective 2024 - 2030

Afin d'éclairer le débat des orientations budgétaires 2024, une **prospective 2024-2030** a été élaborée.

Montants en K€		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes non affectées	Impôts et taxes	72 376	73 037	73 718	74 419	75 142	75 886	76 652
	Dotations et participations	22 640	22 438	22 239	22 044	21 853	21 666	21 483
	Total	95 016	95 475	95 957	96 463	96 995	97 552	98 135
Dépenses de solidarité	Solidarité nationale (FPIC ...)	3 296	3 395	3 497	3 602	3 710	3 821	3 936
	Solidarité communale (AC et DSC)	35 800	35 800	35 800	35 800	35 800	35 800	35 800
	Total	39 096	39 195	39 297	39 402	39 510	39 621	39 736
Solde disponible après solidarité		55 920	56 280	56 660	57 061	57 485	57 931	58 399
Actions	Agriculture / forêt	467	483	490	502	514	527	540
	Aménagement / habitat / logement	1 922	1 970	2 020	2 070	2 122	2 175	2 229
	Culture et patrimoine culturel	3 989	4 089	4 191	4 296	4 403	4 513	4 626
	Déchets et économie circulaire	2 988	3 063	3 139	3 218	3 298	3 381	3 465
	Développement économique / commerce	180	34	87	90	92	94	97
	<i>Zones = coût des stocks</i>	<i>1 438</i>	<i>1 474</i>	<i>1 511</i>	<i>1 549</i>	<i>1 588</i>	<i>1 627</i>	<i>1 668</i>
	Eau potable et assainissement	-9 497	-9 735	-9 978	-10 228	-10 483	-10 745	-11 014
	Enfance / jeunesse / parentalité	8 272	8 443	8 653	8 869	9 091	9 318	9 551
	Environnement et énergie / GEMAPI	158	162	166	170	175	179	184
	Emploi / insertion / prévention	1 617	1 387	1 387	1 421	1 457	1 493	1 531
	Mobilités	19	19	20	20	21	21	22
	Montagne	-1 731	-1 775	-1 819	-1 864	-1 911	-1 959	-2 008
	Prévention	155	159	163	167	172	176	180
	Solidarités / santé / autonomie	1 969	1 771	1 766	1 810	1 855	1 901	1 949
	Sports et loisirs	5 191	5 321	5 454	5 590	5 730	5 873	6 020
	Tourisme et attractivité	2 052	2 103	2 156	2 210	2 265	2 322	2 380
Dépenses non ventilées (frais de structure, personnel non affecté...)	16 670	17 531	17 594	17 609	17 612	17 602	17 580	
Coût net (dépendances - recettes)	35 860	36 500	37 000	37 500	38 000	38 500	39 000	
Épargne de gestion		20 060	19 780	19 660	19 561	19 485	19 431	19 399

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2024

Montants en K€		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Epargne de gestion		20 060	19 780	19 660	19 561	19 485	19 431	19 399
Charges financières		2 408	2 313	3 918	5 022	5 490	5 784	5 605
Epargne brute		17 652	17 467	15 742	14 539	13 995	13 647	13 794
Remboursement du capital		7 061	6 726	6 741	7 150	7 341	7 772	7 696
Epargne nette		10 591	10 741	9 001	7 389	6 654	5 875	6 098
PPI à financer (taux de réalisation = 75%)		49 833	68 162	56 072	32 113	27 756	20 082	19 285
Mode de financement	Résultats antérieurs	30 000	20 000	20 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	Epargne nette	10 591	10 741	9 001	7 389	6 654	5 875	6 098
	Emprunts	9 500	37 500	27 500	15 000	11 500	10 500	3 500
Capital restant dû (y compris nouveaux emprunts)		77 195	79 620	99 684	107 380	111 280	114 028	109 595
Durée de désendettement		4,37	4,56	6,33	7,39	7,95	8,36	7,95

Les simulations obtenues sont conformes aux **seuils pruden­tiels** préconisés par la commission des finances :

- Niveau d'épargne nette aux alentours de 5 M€
- Durée de désendettement inférieure à 10 ans

V – Les ressources humaines

Le mandat actuel poursuit sa consolidation des politiques publiques exercées. Il s'agit de consolider les fondamentaux tels que la relation aux communes, la qualité du service rendu, la relation à l'usager, la modernisation de l'administration et la mise à jour du Projet de Territoire.

La communauté de communes poursuit ses projets en matière de ressources humaines. Ainsi, dans la continuité des projets structurants des années passées, la collectivité souhaite poursuivre le travail engagé jusque là sur sa politique d'action sociale. Diverses actions ont été questionnées en 2023 (titres restaurants, participation mutuelle) et ont pu être proposées aux agents que ce soit dans leur vie professionnelle et/ou personnelle au travers de nombreux dispositifs de soutiens financiers ou sociaux. Au regard des évolutions réglementaires, certains de ces dispositifs seront réétudiés en 2024 (participation mutuelle et prévoyance, mise en œuvre d'un fond d'action sociale, prime pouvoir d'achat...). Ces projets, imposés pour partie par l'évolution du cadre réglementaire, témoignent d'une implication forte de cette nouvelle mandature sur les projets sociaux de notre collectivité qui s'intégreront également dans notre projet d'administration.

La communauté de communes poursuit le développement de sa politique de prévention des risques afin de prévenir les problématiques liées au vieillissement et de ses conséquences sur la santé de ses collaborateurs, en permettant à ces derniers de devenir acteurs de leur parcours professionnel. A l'occasion de l'affectation d'un nouveau médecin du travail, l'un des objectifs de cette fin de mandat sera de recréer des liens efficaces avec le CDG notamment sur la santé et la prévention.

Les transferts de compétences et intégrations successives de ces 10 dernières années n'ont pas permis de finaliser la consolidation de notre politique des Ressources Humaines. A terme, il s'agit de positionner la Direction des ressources humaines dans un rôle de conseil à la disposition de la stratégie et de l'aide au pilotage de la gouvernance. La collectivité poursuivra donc la mise à jour de son règlement intérieur et de ses règlements d'équipement tout en rendant accessible au plus grand nombre la réglementation et son application à travers les divers process RH. Elle poursuivra à ce titre son accompagnement des nouveaux arrivants et des encadrants.

Concernant l'évolution de la masse salariale, la communauté de communes prévoit, dans sa trajectoire budgétaire, une augmentation prévisionnelle de 2% (hors impacts « année pleine » des nouveaux arrivants 2023, des transferts des piscines d'été, de l'augmentation du point d'indice, des avancements d'échelon ou de grade et des promotions internes ...). Pour l'exercice 2024, les charges de personnel ont donc été évaluées au réel sur la base des rémunérations projetées au 31/12/2023 + 2% qui tient compte du GVT et des créations de postes demandées en 2024 (hors nouvelles politiques publiques ou nouveau périmètre d'intervention).

S'agissant des effectifs, à ce jour, la collectivité compte 730 emplois permanents occupés, représentant près de 688,18 ETP au 31 octobre 2023, auxquels il faut ajouter 110 postes vacants (95.23 ETP) dont soit les offres sont en cours ou en attente de lancement, soit l'arrivée des candidats retenus est attendue. A cela nous pouvons ajouter 122 emplois non permanents (remplacements, accroissements et saisonniers).

Rappel de quelques éléments du rapport égalité Femmes-Hommes présenté au conseil communautaire sur les effectifs au 31/12/2022 :

1. Répartition des effectifs par filière (emplois permanents et non permanents)

TOUS LES AGENTS HORS ELUS			
Filières	Nbr d'agents	Hommes	Femmes
Administrative	198	39	159
Animation	44	13	31
Culturelle	38	6	32
Médico-Sociale	289	10	279
Sportive	22	14	8
Technique	262	183	79
Apprenti	22	8	14
Autre (emplois fonctionnel, stagiaires, autre)	6	2	4
TOTAL	881	275	606

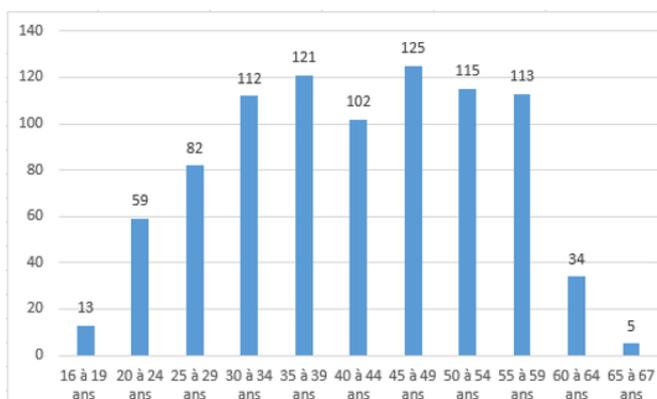
➤ Zoom sur les agents permanents

Comparatif 2020-2021 par catégorie :

	<u>Catégorie A</u> 2021	<u>Catégorie A</u> 2022	<u>Catégorie B</u> 2021	<u>Catégorie B</u> 2022	<u>Catégorie C</u> 2021	<u>Catégorie C</u> 2022
Femmes	74%	76%	53%	75%	70%	64%
Hommes	26%	24%	47%	25%	30%	36%

3. Répartition des effectifs par tranche d'âges

Tranches d'âges	Femmes	Hommes	Total
16 à 19 ans	8	5	13
20 à 24 ans	40	19	59
25 à 29 ans	57	25	82
30 à 34 ans	82	30	112
35 à 39 ans	85	36	121
40 à 44 ans	75	27	102
45 à 49 ans	89	36	125
50 à 54 ans	69	46	115
55 à 59 ans	74	39	113
60 à 64 ans	24	10	34
65 à 67 ans	3	2	5
Total	606	275	881



VI – La dette

1 – La dette propre

Situation au 1^{er} janvier 2024 - Tous budgets confondus

(Source : Finance Active / Extraction du 09 novembre 2023)

1 Les ratios d'endettement

Source : comptes administratifs	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio de désendettement (En années)	1.72	2.32	2.06	2.10	2.69
En cours de la dette (En € par habitant)	687.82 €	680.59 €	620.01 €	655.76 €	726.66 €
Annuité (En € par habitant)	71.37 €	82.01 €	79.79 €	79.89 €	75.65 €

2 La répartition par budget

Budget	Capital restant dû
Budget principal	8 940 757.53 €
Budget autonome « Collecte, traitement et valorisation des déchets »	13 134 607.37 €
Budget annexe « Montagnes en gestion déléguée »	13 474 365.80 €
Budget annexe « Zones communautaires »	85 619.68 €
Budget autonome « Eau »	27 255 493.19 €
Budget autonome « Assainissement »	14 046 010.08 €
Total	76 936 853.65 €

3 La vision synthétique

Capital restant dû	Taux moyen	Année de la dernière échéance	Nombre de lignes
76 936 853,65 € €	2.87 %	2053	203

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2024

4 La dette sur les 5 prochaines années

	2024	2025	2026	2027	2028
Capital	7 000 883 €	6 526 412 €	5 707 229 €	5 429 029 €	5 179 571 €
Intérêts *	2 146 037 €	1 789 092 €	1 571 269 €	1 426 080 €	1 288 526 €
Taux moyen	2,78 %	2,56 %	2,49 %	2,49 %	2,50 %

* Estimation

5 La dette par type de taux

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	56 764 423.23 €	73,78 %	2,34 %
Variable couvert ¹	960 690.98 €	1.25 %	4.14 %
Variable	14 540 779.59 €	18,90 %	4,52 %
Livret A	3 857 160.28 €	5.01 %	3.97 %
Barrière ²	813 799.57 €	1,06 %	4,14 %
Ensemble des risques	76 936 853.65 €	100.00 %	2.87 %

1) Option permettant de se prémunir contre une hausse des taux au-delà d'un seuil prédéfini moyennant le paiement d'une prime

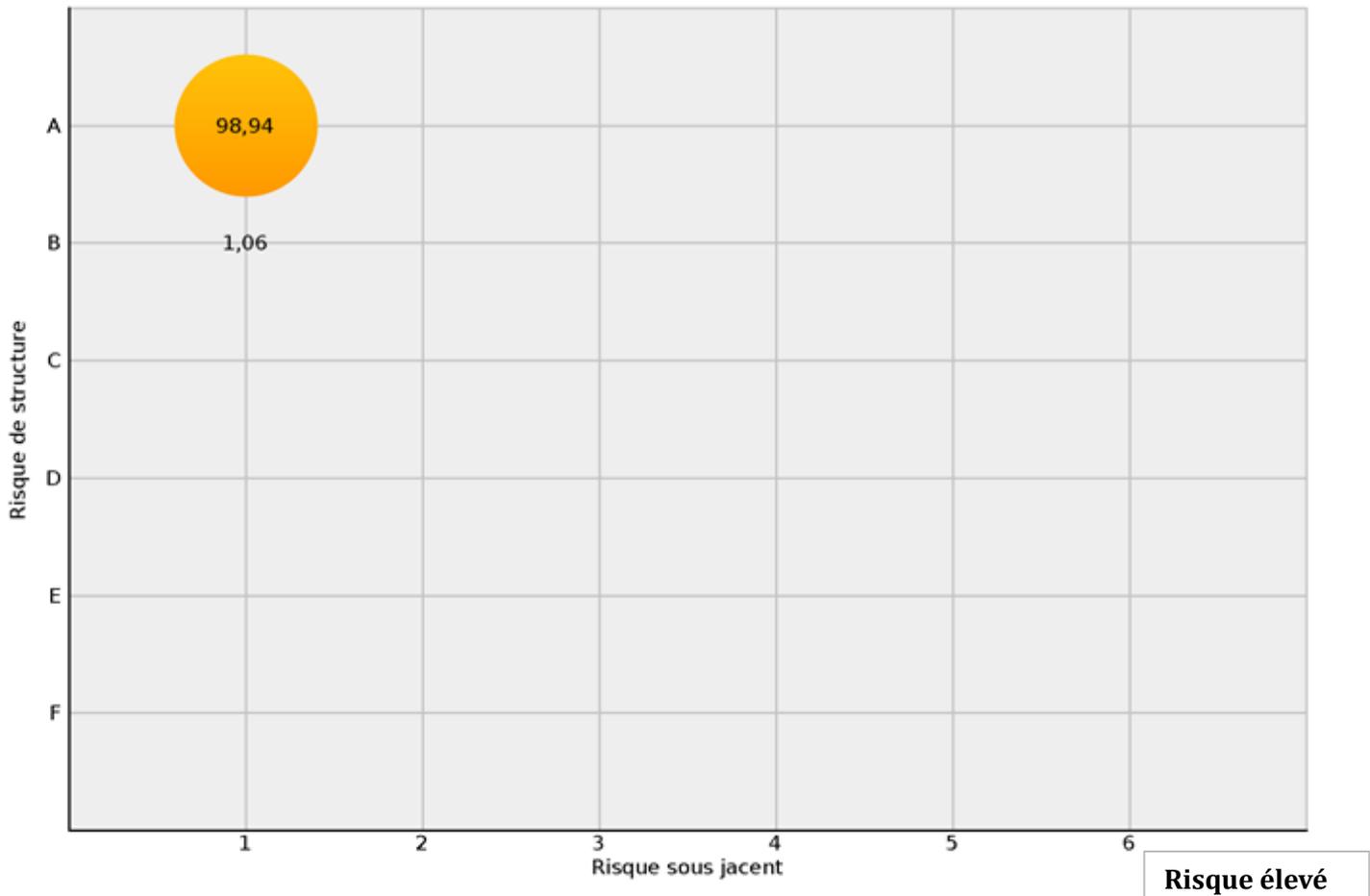
2) Taux fixe inférieur que le taux fixe classique basculant automatiquement en taux variable au-delà d'une certaine limite

6 La dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	23 055 644,18 €	29,97%	
SFIL CAFFIL	20 147 940,19 €	26,19%	
ARKEA	13 725 000,03 €	17,84%	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5 826 504,23 €	7,57%	
BANQUE POSTALE	4 000 000,00 €	5,20%	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 487 743,99 €	3,23%	1 178 989,08 €
CACIB ex BFT	2 332 024,88 €	3,03%	736 708,77 €
CREDIT AGRICOLE	2 113 569,77 €	2,75%	
GAM - Dette récupérable	1 408 966,64 €	1,83%	
CREDIT MUTUEL	1 036 678,40 €	1,35%	
CE RHONE ALPES	480 935,50 €	0,63%	
SOCIETE GENERALE	265 077,25 €	0,34%	
CRCAM Sud Rhône Alpes	44 528,59 €	0,06%	
CRAM	12 240,00 €	0,02%	
Ensemble des prêteurs	76 936 853,65 €	100,00%	1 915 697,85 €

7 La dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible



La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :

- **Risque sous-jacent** = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps
- **Risque de structure** = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

Le graphique montre que la situation de la communauté de communes est très saine en matière d'emprunt, puisque son encours ne présente qu'un risque très faible en termes de taux et de type de produits souscrits.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2024

2 – La dette garantie

Situation au 1^{er} janvier 2024

(Source : Finance Active / Extraction du 09 novembre 2023)

1 La vision synthétique

Capital restant dû	Taux moyen	Dernière année garantie	Nombre de lignes
75 336 763.11 €	2.87 %	2104	533

2 La dette sur les 5 prochaines années

	2024	2025	2026	2027	2028
Capital	2 347 113 €	1 830 927 €	1 341 483 €	1 408 980 €	1 379 043 €
Intérêts *	1 993 451 €	1 968 415 €	1 806 191 €	1 691 882 €	1 691 370 €
Taux moyen	2,71 %	2,62 %	2,45 %	2,43 %	2,50 %

* Estimation

3 La dette par type de taux

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	10 155 371.62 €	13,48 %	1,62 %
Variable	1 316 182.29 €	1.75 %	5,45 %
Livret A	63 583 475.44 €	84,40 %	3,00 %
Inflation	281 733.76 €	0,37 %	6,17 %
Ensemble des risques	75 336 763.11 €	100.00 %	2.87 %

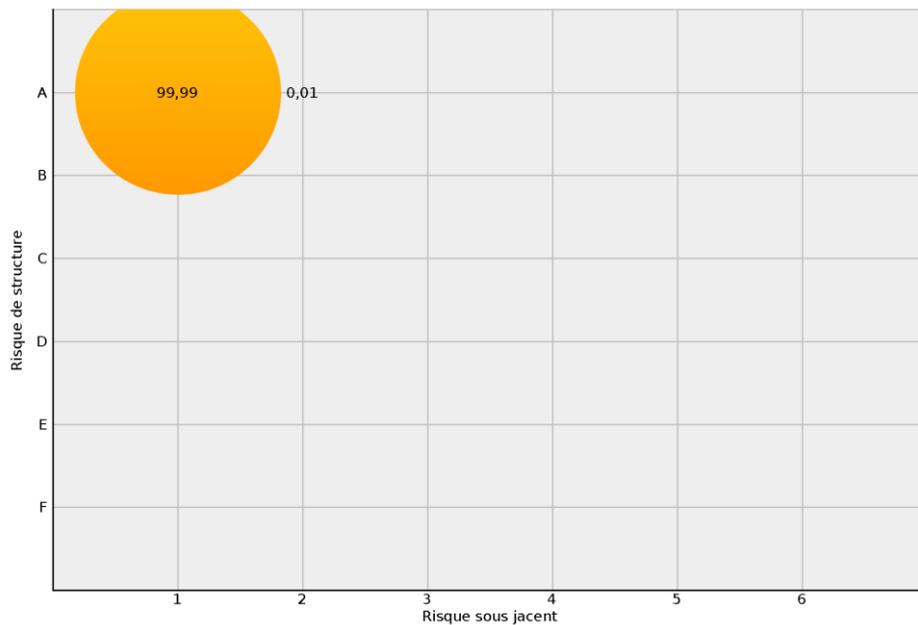
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2024

4 La dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	65 015 420,89	86,30%
CAISSE D'EPARGNE	3 027 473,22	4,02%
CREDIT AGRICOLE	2 190 576,35	2,91%
CIC LYONNAISE DE BANQUE	1 811 487,02	2,40%
BANQUE POSTALE	1 442 650,00	1,91%
CREDIT FONCIER	769 924,19	1,02%
CCC COOPERATIF	516 182,29	0,69%
FIP	397 727,15	0,53%
CREDIT MUTUEL	113 299,40	0,15%
DEXIA CL	52 022,60	0,07%
Ensemble des prêteurs	75 336 763.11 €	100,00 %

5 La dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible



Risque élevé

La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :

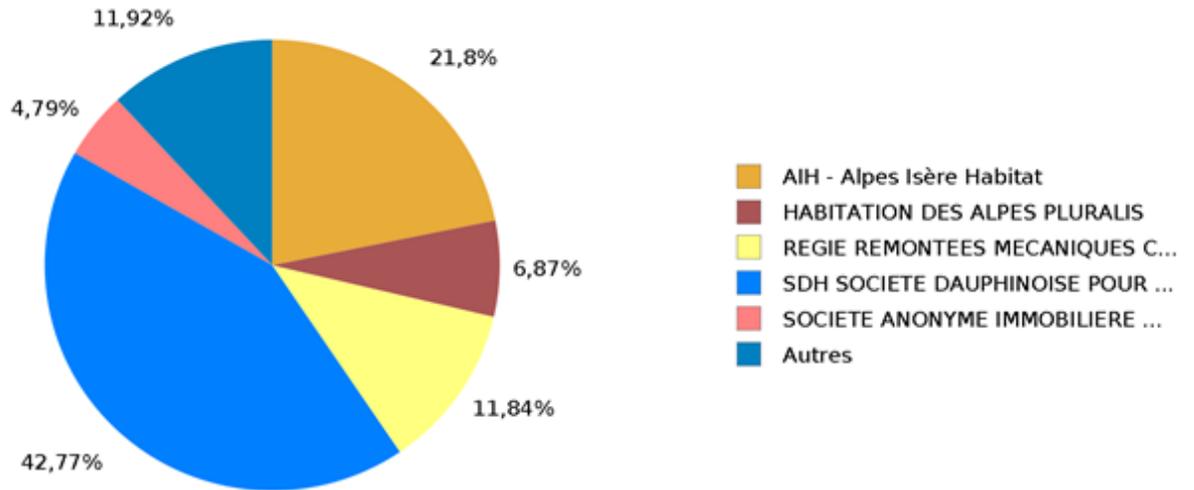
- **Risque sous-jacent** = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps
- **Risque de structure** = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

Le graphique montre que la situation de la communauté de communes est très saine en matière de garantie d'emprunt, puisque l'encours garantie ne présente qu'un risque très faible en termes de taux et de type de produits souscrits.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2024

Répartition par bénéficiaire



Répartition par catégories

